Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260409-COM20260409-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 9 avril 2026

Nevez
Pays des Pierres Debout
Bro Mein Zao

L'an 2026, le 9 avril 2026 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Cathy BERTHOU, M. Jean-Louis BLOT, Mme Françoise BOURHIS, M. Nicolas LE GOFF, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Luc ESCHERICH, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Guy MAO, M. Gérard MARTIN, Mme Caroline LE GOUALLEC, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Sophie SELLIN, M. Olivier MICHAL, M. Bruno POSTEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Fabian SALAUN, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Céline RIGOUS à M. Jean-Luc ESCHERICH

M. Hubert GAILLARD à Mme Caroline LE GOUALLEC

Mme Sandrine MANUSSET à Mme Maryvonne JAFFREZOU

La secrétaire de séance :

Mme Yveline GOURLAOUEN est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 20
Procuration : 3
Absent : 0

Délibération 2026 04 09- Administration générale- Désignation des délégués au syndicat de voirie de Rosporden

Rapporteur : Le Maire

Il est proposé de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal de Voirie de Rosporden (SIVR) dont la commune de Névez fait partie pour la mutualisation de matériel et véhicules techniques.

Vu l'article L2121-21 du CGCT qui stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant que la participation active de la commune au syndicat de voirie de Rosporden est indispensable pour garantir une gestion coordonnée et efficace des infrastructures routières, au bénéfice des usagers et des habitants du territoire. Cette collaboration permet d'optimiser les ressources et de mutualiser les moyens techniques et financiers :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- unanimement de voter à main levée pour désigner les membres délégués ;

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260409-COM20260409-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 9 avril 2026

- de dire que 1 liste de candidats a été déposée, constituée de 2 titulaires et de 2 suppléants (dont 2 titulaires et 1 suppléant de la liste de D. GUILLOU et 1 suppléant de la liste de S. MANUSSET), reflétant la représentation proportionnelle des différentes composantes de l'assemblée ;
- de désigner, selon les résultats du vote et dans les conditions précitées, les élus délégués au SIVR comme suit :
  - Titulaires :
    - Jean-Louis BLOT (liste de D. GUILLOU)
    - Jean-Luc ESCHERICH (liste de D. GUILLOU)
  - Suppléants :
    - Olivier PENCREAC'H (liste de D. GUILLOU)
    - Fabian SALAUN (liste de S. MANUSSET)
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint Délégué

MAIRIE DE NEVEZ 29920